

VILLE D'ISTRES

CONSEIL DE QUARTIER ENTRESSEN DU 13 NOVEMBRE 2014

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 10, sous la présidence de Monsieur François Bernardini, Maire d'Istres.

(M. le Maire procède à l'appel des Conseillers de quartier)

M. le Maire.- C'est notre premier Conseil de quartier, nous avons là une belle chambrée, je vous en remercie, cela va nous permettre d'échanger, de rapporter un peu les idées des uns et des autres et d'avoir des vraies informations sur les sujets qui vous préoccupent.

I. COMMUNICATIONS :

M. le Maire.- Avant que nous commençons l'ordre du jour, je voudrais que nous ayons une pensée –à Entressen je pense qu'elle est encore plus vive– pour les enfants qui nous ont quittés le 10 octobre à cause d'un accident de la route, Antonin et Florian. Ayons une pensée pour eux, pour leurs familles, pour le drame qui les a touchés, c'est une vie cruelle qui nous enlève des jeunes à la fleur de l'âge. Il y a eu une manifestation massive de la part de la population d'Entressen, de la part de la population du collège, des amis tout proches de ces deux jeunes gens qui ont démontré toutes leurs preuves d'amitié, de camaraderie, autant le jour du drame que lors de la marche organisée à leur initiative et, bien sûr, le jour de leurs obsèques. C'est triste.

Je vais passer la parole tout de suite à M. Garcia qui va nous parler de l'opération « Istres propre ».

M. GARCIA.- Merci, Monsieur le Maire. Voici quelques informations sur le projet « Istres propre 2015 » sous son nouveau format. En préalable, le credo reste le même : la sensibilisation. C'est par ce levier que nous continuerons à faire avancer notre Ville. L'objectif est de générer un engouement et une dynamique participative de la population, cela n'a pas changé. C'est impliquer et fédérer l'ensemble des habitants et acteurs de notre cité. C'est associer toutes les forces vives, les services administratifs, les services techniques. Encore une fois, c'est de réveiller et mobiliser les consciences environnementales. Et, avec nos enfants qui seront au cœur du dispositif, c'est transmettre avec pédagogie les bons réflexes au quotidien pour que tous ensemble nous soyons dans une démarche éco-citoyenne exemplaire, comme les précédentes années.

Quelques chiffres pour apprécier l'évolution de ce projet qui a vu le jour en 2009, où nous avons pu fédérer 130 éco-citoyens, nous avons pu ramasser 25 m³ sur un petit périmètre, puisque nous étions sur le littoral entre le Port des Heures Claires et le Ranquet. 2014 a été une année de pause pour raison électorale, que vous comprendrez bien. Si l'on compare 2013 à 2012 c'est assez évocateur, puisqu'en 2013 nous avons réuni à peu près 2 000 éco-citoyens, nous avons ramassé ensemble 170 m³, et l'année précédente nous étions un peu moins, 1 875, et nous avons ramassé un peu plus. Ces deux facteurs liés démontrent que notre Ville, et Entressen en fait bien évidemment partie, continue à évoluer vers une démarche beaucoup plus civique.

Pour 2015 la programmation a été calée avec beaucoup de réflexions par rapport à un calendrier chargé, compliqué, bordé de ponts. Avec le Comité de pilotage qui a été réuni, nous avons pris l'option –j'espère que ce sera la bonne– du samedi 23 mai 2015. Si vous voulez déjà noter dans vos agendas ce rendez-vous important.

Nous avons trois formats spécifiques. On a tendance à conserver ce qui marche, bien évidemment, nous conservons donc l'implication des acteurs associatifs, et en particulier –je tiens à les remercier ce soir parce qu'ils sont tous présents– l'ensemble des Présidents et des Bureaux des Comités d'Intérêt de Quartiers, qui font toujours un travail extraordinaire et dont nous aurons besoin cette année encore. Nous allons fonctionner de la même manière avec des référents de secteur qui seront formalisés, nous allons mobiliser, travailler sur la segmentation et sur la cartographie. Nous allons renouveler très certainement les actions intergénérationnelles qui avaient connu beaucoup de succès avec l'opération Coup de Poing qui avait lié ITLE et EPJ. Et puis, bien entendu, nous allons conserver toutes les thématiques qui font que les enfants seront au cœur de ce dispositif.

Nous allons développer une action qui avait déjà été initiée et qui avait été couronnée de succès, c'est travailler beaucoup plus en profondeur avec les entreprises du Tubé qui ont répondu présentes. Bien entendu, le monde du sport, le milieu scolaire, le monde du handicap. Et puis nous allons essayer de réfléchir pour augmenter encore la couverture collective.

Le nouveau format c'est que nous allons nous y prendre un peu plus tôt, puisque nous sommes au mois de novembre. Nous allons peut-être déjà réunir les premiers référents avant la fin de l'année. Nous allons impliquer les centres sociaux grâce au travail que va produire l'Adjoint Laurent Bremaud, qui est à côté de moi. Nous allons impliquer la BA 125, des contacts ont été pris. M. le Maire va rencontrer le colonel, nous sommes en train de préparer un rendez-vous. Nous les avons vus ce matin et ils ont répondu présents, ils seront donc à nos côtés. Les commerçants aussi, qui veulent être exemplaires. Nous allons essayer d'imaginer avec eux de travailler

sur des phases amont mais aussi sur des phases aval. Et puis les jeunes du service civique dès novembre 2014 puisqu'il devrait y avoir aussi un vernis environnemental.

En nouveauté cette année, nous allons décliner ce projet avec un format SAN, c'est-à-dire sur un calendrier de mi-avril à fin mai sur l'ensemble des six villes. Et l'on finira à Istres le 23 mai sur un moment convivial et festif.

Le déroulé sera à peu près le même. Nous accueillerons les participants à peu près à 9h, ce sera un moment aussi de partage, de convivialité. Nous remettrons les équipements, les gants, les sacs, ce sera un moment de pédagogie où nous expliquerons exactement ce que nous faisons, l'objectif, comment trier et revaloriser. Le nettoyage s'effectuera jusqu'à à peu près avant midi et ensuite tout le monde sera convié à rejoindre l'esplanade de l'Etang de l'Olivier, ce sera l'occasion des remerciements, du repas partagé et des animations.

Nous démarrons, nous avons un référentiel qui fonctionne bien. L'objectif que nous poursuivons est le même : continuer à sensibiliser, être encore beaucoup plus pour ramasser encore moins. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire. - Merci. Je rappellerai que si l'idée est née à Istres, elle a quand même été procréée à Entressen, puisque rappelons-nous que c'est à la faveur d'un petit groupe qui s'était mobilisé à l'initiative des Comités d'Intérêt de Quartiers ce jour-là –qui n'était pas très nombreux mais qui était quand même suffisamment exemplaire pour nous donner le sens, la direction, de ce que nous devons faire– que nous avons pris conscience que cette idée était à élargir sur la ville d'Istres, sur sa totalité, et la mobilisation qu'a décrétée depuis le premier jour M. Garcia, avec l'aide de tous les Comités d'Intérêt de Quartiers, a permis d'avoir une belle chambrée à chaque fois, puisque nous sommes partis à 1 500 et nous avons fini à 2 000. Nous avons fait une interruption l'an dernier, nous reprenons cette année. Il faut que nous ayons là aussi le même succès qu'auparavant, d'autant plus que les effets ont été considérablement et objectivement majeurs, puisque nous nous sommes rendu compte de la physionomie générale de l'entretien de l'année. Je ne parle pas du travail de nos équipes qui est, lui, récurrent chaque jour, mais je parle du civisme que nous avons pu remarquer. Il est quand même plus appréciable car nous avons beaucoup moins de turbulences sur nos ronds-points ou sur nos allées.

Je voudrais maintenant vous donner quelques informations de caractère toujours général et vous parler des labels, surtout pour vous dire comment Entressen va être associé ou est associé à ce genre de décorations.

La Ville a reçu le label « Ma ville a du cœur » pour son investissement dans le domaine de la santé, avec toutes les installations des différents défibrillateurs.

Elle a conservé le label « Villes fleuries » puisqu'elle a obtenu la quatrième fleur. « Obtenu » c'est « conservé ». « Conservé » ce n'est pas « gagné », parce que chaque fois il faut passer l'épreuve d'un jury particulièrement sévère, à la pointe de l'innovation et du temps qui est présent. Aujourd'hui nous sommes à l'ère de l'économie, c'est-à-dire qu'il faut faire attention au choix des fleurs car celles-ci imposent bien sûr de l'arrosage, et tout ce qui peut limiter les facteurs d'eau est considéré comme une bonne chose. Tout en donnant bien sûr un caractère plus que végétalisé, plus qu'esthétique, à l'embellissement général. Cette quatrième fleur, sous une forme un peu différente, a donc été conservée.

Nous avons obtenu la « Marianne d'Or » qui récompense notre effort magistral, je pèse mon mot parce qu'il est justifié. Ce n'est pas un superlatif exagéré puisque c'est un exemple dans la France, il n'y en a pas deux comme nous. 117 classes, c'est-à-dire toutes les écoles, sont équipées en numérique en ce qui concerne les élémentaires, et ce projet va être poursuivi au cours du premier trimestre avec les maternelles. Nous aurons l'occasion d'annoncer cela officiellement dans peu de temps.

Entressen est aussi associé à la distinction accordée à nos facultés d'accueil et de prestation de service public à travers les différents sites engagés, bien sûr ceux de l'hôtel de ville en priorité. Il n'y en a pas 50 en France, il y en a 42. Nous sommes parmi les Villes qui reconnaissent le mieux le service public et qui l'offrent le mieux possible à leur population. 42 en France, et Entressen en fait donc partie parce qu'effectivement nos employés ici travaillent exactement de la même façon qu'au centre-ville et je les en remercie. Bravo. Je fais d'autant plus cette parenthèse que deux nouveaux agents sont installés dans leur mission. Madame Tramontin, voulez-vous les présenter ? Vous direz également quel est le type de leur mission.

Mme TRAMONTIN. - Nous commençons par le plus anciennement arrivé, même si c'est tout neuf, M. René Lopez, qui est arrivé dans nos services depuis le 2 septembre. Il est chargé de mission correspondant de proximité, il est donc là pour faire l'interface entre vous tous, Présidents de CIQ, d'associations, administrés, collègues des habitants, et les différents services de la Ville, moi-même et M. le Maire. Il a aussi en charge un certain nombre de dossiers que nous verrons après. Nous avons commencé à travailler sur les abris à containers, l'éclairage public, il fait le lien avec les services adéquats. Et nous avons Mme Demontis Barbara qui est arrivée depuis le 4 novembre au secrétariat de M. le Maire à Entressen. Je précise que c'est du personnel qui était déjà dans la collectivité et qui est arrivé dans nos murs par voie de mutation interne.

M. le Maire. - Parfait, bon courage et bonne chance. Nos dernières rencontres avec tous les deux m'ont déjà permis de travailler de manière efficace.

Pour terminer, nous avons eu le label « Ville Station tourisme », là aussi il n'y en a pas beaucoup en France, 150 communes en France ont ce label. Un petit aparté pour Entressen, nous serons encore plus attachés à réaliser les propositions que nous avons faites dans notre programme puisque cela viendra renforcer ce label accordé depuis 12 ans. Je pense notamment au site de l'étang et à tous les programmes de déplacements sportifs qui pourront nous permettre d'y accéder.

Je voudrais continuer les informations à caractère important en évoquant La Grange. Je vous dirai simplement que nous avons eu un petit retard, vous l'avez vécu vous-mêmes puisque certains d'entre vous imaginaient que l'on puisse aller plus vite. Malheureusement, il y a toujours une entreprise qui dépose un bilan ou tout au moins n'a pas la trésorerie pour aller jusqu'au bout et l'on se trouve donc en obligation de. Cette obligation a été faite il n'y a pas très longtemps, c'est-à-dire de chercher une autre entreprise. Elle est maintenant sur le terrain et nous pouvons espérer, en tout cas nous avons décidé d'organiser l'inauguration de ce nouvel équipement destiné à l'animation d'Entressen, de tous types, le samedi 10 janvier à 11h. Son fonctionnement sera précisé ultérieurement ainsi que son rattachement, puisque quand on dit « Animation de tous types » il faut quand même une tête de pont de décision. Nous vous le dirons à ce moment-là, et nous vous dirons aussi quelles sont les conditions d'accès, puisqu'on me souffle l'idée que nous pourrions de temps en temps soumettre une proposition de caractère privé. J'attirerai simplement l'attention que « Caractère privé » cela veut dire, bien sûr, entrer dans une équité totale qui dépasse le quartier d'Entressen. Ce serait donc pour tout Istres, éventuellement, et bien sûr de manière rémunérée puisque c'est un bâtiment public. A partir du moment où il est concédé à titre privé il sera facturé.

Je voudrais également vous donner quelques informations sur les travaux qui sont en cours ou qui vont l'être.

Information sur le château d'eau. Vous savez que nous avons lancé les travaux pour un château d'eau, c'était une obligation pour permettre à la population d'Entressen de disposer d'un réservoir supplémentaire. Il n'y a jamais eu d'inquiétude mais, par précaution, il est quand même utile de dépasser la quantité d'aujourd'hui. Ceci a été possible par le lancement de ces travaux. L'entreprise a été notifiée, le chantier est en cours de préparation, les travaux doivent démarrer début décembre et la fin des chantiers serait prévue, il faut toujours faire attention, pour la fin avril, première quinzaine de mai. Cet ouvrage permettra aussi et surtout le lancement des opérations locatives prévues par Ouest Provence Habitat au centre du village sur les terrains du Clos de l'Ane Blanc et les opérations des Micocouliers 2, qui changera donc de nom. Nous pourrions vous présenter cela aujourd'hui mais nous le ferons la prochaine fois étant donné que ce n'est pas encore passé en Conseil des adjoints. Ce sera présenté au Conseil des adjoints de manière officielle et après à la population d'Entressen. Nous pouvons envisager une perspective de 2 ans puisque Ouest Provence Habitat en est à peu près à la fin des études techniques.

Mme TRAMONTIN.- Les aménagements en cours, d'après les derniers dossiers que nous avons travaillés avec M. Lopez : containers et PAV, proposition de modification des abris.

Nous avons fait une cartographie très exhaustive des abris à containers et des PAV sur Entressen pour s'apercevoir, comme vous tous, qu'un certain nombre d'abris à containers recevaient plus de containers qu'ils ne pouvaient en contenir. Sur les abris stade Delerue, l'avenue des Ginestes et la place de la Gare, nous allons recréer les dalles béton pour que l'on puisse avoir des dalles qui accueillent le nombre de containers nécessaire. C'est pour les points les plus excentrés du village.

Après, au centre du hameau, portion avenue de la Crau, devant les commerces, un bon nombre d'entre vous nous avait fait remonter l'information que, suite à la réhabilitation de l'avenue de la Crau et au travail de qualité qui a été effectué, les abris à containers laissés sur le trottoir à demeure étaient visuellement inesthétiques. Seront donc positionnés des cache-containers de type persiennes. C'est un travail de M. Lopez qui a trouvé cette solution fort esthétique.

Et puis nous avons également réglé dans ce dossier le problème de la demande des administrés du chemin des Intimes qui ont subi quelques dégradations répétées sur leurs containers, y compris incendiés. Cet abri à containers, à leur demande, sera déposé et tous les containers seront rapatriés au niveau du gymnase Arcelli. Il y aura aussi une dalle de créée, qui sera en capacité d'accueillir 6 containers, si ma mémoire est bonne.

Le dernier point que nous avons mis sur ce projet de réhabilitation concerne la rue de la Sauge. Je ne le vois pas mais cela m'a été soufflé par M. Greffier lors d'une entrevue. Effectivement, lors des travaux d'Aqualud, nous avons déplacé les PAV et les containers qui étaient sur cette portion de l'avenue des Ginestes pour les mettre à l'intersection de l'allée de la Sauge. Là, il y aura une remise en cohérence des PAV et des containers pour que ce soit, à demeure, plus pratique et que la circulation, en tout cas sur l'allée de la Sauge, puisse se faire de façon sécurisée.

Après, comme la salle des fêtes, nous l'attendons tous, la balayeuse va arriver aussi, d'ici quelques jours. Dernier délai, fin de semaine prochaine, une balayeuse sera attribuée aux ST à Entressen. Elle sera parquée sur le parking des services techniques d'Entressen. Nous allons donc profiter de l'arrivée de la balayeuse sur Entressen pour réorganiser un peu le travail de la branche espaces verts des services techniques. Nous avons mis en place un planning que nous sommes en train de finaliser et, selon des jours bien identifiés, vous allez voir dans vos différents quartiers « débarquer » la totalité des équipes des espaces verts pour faire de la taille et tout ce qui s'ensuit, et la balayeuse passera derrière sur la totalité du quartier. Selon un planning bien établi, mais cela passera toutes les semaines dans vos différents quartiers.

M. le Maire.- Dans le cadre des travaux de voirie, nous sommes en train de travailler sur la fin de l'aménagement de l'allée de la Crau. Vous avez vu que des travaux importants ont été faits dernièrement et qu'il faut qu'ils soient prolongés, d'abord pour avoir une rationalisation de la circulation à la fin de l'allée de la Crau, avec l'entrée dans les lotissements (Micocouliers et autres), et aussi pour aller vers l'avenue des Ginestes. Nous sommes en train d'y travailler, des engagements sont pris vis-à-vis de nous puisque c'est avec le contact Ouest Provence du SMGETU que nous allons faire cette opération, nous allons donc requalifier la voirie qui est dans un état assez vétuste. Je pense que les choses seront réglées au cours du premier semestre. Je parle sous votre contrôle, Monsieur Rizzi.

M. RIZZI.- Je le pense aussi. Nous aurons le contact avec le SMGETU d'ici la fin du mois, ce qui devrait nous permettre de pouvoir engager les travaux dans le courant du premier semestre.

M. le Maire.- Ceci étant lié bien sûr au transport.

Je voudrais également faire une allusion, mais c'est simplement pour déflorer le travail réel que nous sommes en train de lancer sur l'embellissement du cimetière. Je sais que cela tient à cœur à beaucoup de personnes, la réhabilitation paysagère, notamment pour l'entrée de cet équipement qui n'est pas toujours très agréable, ainsi que la réfection des voies. M. Rizzi est en train d'y travailler et nous aurons prochainement à présenter au budget voirie l'état de la dépense nécessaire.

Je voudrais faire un petit retour sur le programme immobilier du Clos de l'Ane Blanc parce que, vous vous rappelez, il n'y a pas très longtemps, des gens ici avaient le culot de nous annoncer des imbécillités, que nous nous serions lancés dans la construction de 200 logements. Je vous rappelle simplement que le programme est toujours de 47 logements locatifs, que la parcelle est toujours de 6 700 m², que nous aurons 9 T2, 27 T3 et 11 T4 avec des bâtiments qui seront dans un style moderne, que nous aurons 87 places de stationnement, 49 pour les locataires directement, 16 garages en box, 22 places en centre-ville réalisées dans le cadre de cette opération. Vous voyez, les choses seront faites comme nous les avons dites et pas comme elles ont été déformées.

II. BILAN « ALLO TRAVAUX », BILAN « ALLO QUIETUDE », PROPETE ET VISITES DE QUARTIER :

M. CASADO.- Je vais vous faire le bilan des relations administrés avec M. le Maire pour « Allô Travaux » et « Allô Quiétude ».

M. le Maire a adressé 107 courriers à destination des habitants du quartier d'Entressen. Nous avons eu 286 passages pour le contrôle de propreté. Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014, l'agent chargé de contrôler la propreté dans l'ensemble des quartiers de la commune n'a procédé à aucun signalement de dépôts sauvages à Ouest Provence concernant les quartiers d'Entressen, sur les 40 qui ont été signalés sur l'ensemble de la commune.

Pour « Allô Travaux », 99 appels ont été émis pour les quartiers d'Entressen, principalement par les habitants du quartier des Piboules pour 29 %, du Gros Chêne pour 27 %, et des Aubargues pour 17 %. Ils portent principalement sur les problèmes d'éclairage public pour 64 %, d'espaces verts pour 22 %, et de voirie pour 9 %.

« Allô Quiétude », c'est plutôt calme, 12 appels pour les quartiers d'Entressen sur les 300 appels reçus sur l'ensemble de la commune, ce qui représente 4 %. Ils ont été émis principalement par les habitants du quartier des Aubargues pour 58 %, et du Gros Chêne pour 25 %, et répartis principalement sur les problèmes de nuisances, de rassemblements et de stationnements anarchiques.

Concernant les travaux un peu plus importants, d'ores et déjà, 6 opérations pour 33 000 € sont en cours d'achèvement ou pratiquement terminées. Il reste à venir 14 opérations pour 160 000 €, parmi lesquelles la troisième tranche du chemin du Mas d'Amphoux.

Pour 2015 nous lancerons la réfection de la rue des Limouses pour 36 000 € et l'étude d'un projet global pour l'allée du Coussoul de façon à éradiquer ces problèmes racinaires. Je ne reviens pas sur l'avenue de la Crau, il faut savoir qu'elle a coûté 704 000 € à la Collectivité. M. le Maire vous a présenté tout à l'heure la finalité, c'est-à-dire que nous allons reprendre l'allée du Gros Chêne pour 450 000 € avec un rond-point sur l'avenue de la Crau et l'allée du Pommier, mais aussi coté boulevard des Ginestes et l'allée du Gros Chêne où le carrefour va également être réaménagé, avec un changement de priorité parce qu'apparemment il y a quelques soucis au niveau du stop, nous allons donc reprendre aussi ce carrefour. Je crois que j'ai tout dit, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Je reviens sur une information générale qui me paraît utile parce qu'elle a bien sûr des conséquences sur la vie des citoyens d'Entressen. Vous avez été quelquefois très ennuyés par des implantations sauvages de gens du voyage, normalement ceci ne devrait plus arriver puisque la Ville a réalisé une aire de grand passage, qui a surtout pour but d'accueillir les gens qui ont besoin de stationner provisoirement, en espérant que le provisoire soit le moins long possible, mais cette fois-ci sans gêner quiconque puisque nous avons installé cette aire dans un quartier suffisamment éloigné pour qu'il n'y ait pas de perturbations avec l'environnement. C'est l'avantage de cette aire, avec surtout le fait qu'elle entraîne systématiquement l'expulsion, sans recours à la justice, comme c'était le cas précédemment, c'est-à-dire demande d'expulsion déposée par le

propriétaire, qu'il soit public ou privé, souvent en référé pour aller le plus vite possible. Mais en référé, cela demande quand même au moins une semaine pour le dépôt et quelquefois 10 jours pour en avoir le résultat d'audience. Aujourd'hui les choses sont donc éclaircies à ce sujet, il n'y aura plus de passage par la case judiciaire, il y aura immédiatement l'expulsion. Quand je dis « immédiatement », c'est bien sûr après considération d'état par la police municipale ou nationale, transmission au sous-préfet qui prendra l'arrêté d'expulsion et qui le fera mettre en action, s'il y avait nécessité. Nous avons eu un exemple la semaine dernière ou il y a 10 jours, le problème s'est réglé en un jour et demi, ce qui est quand même satisfaisant. C'est bon pour les gens d'Istres un peu éloignés mais aussi pour les gens d'Entressen car vous aviez eu quelques avatars similaires à l'entrée du village il y a quelques mois.

Mme SORIA.- Sont-ils reçus d'une façon décente ? Est-ce un endroit aménagé avec l'eau et l'électricité ?

M. le Maire.- C'est aménagé, bien sûr, selon les normes d'une aire de grand passage. Il n'y a pas d'électricité puisqu'il n'y en a pas dans les aires de grand passage, il y a tout ce qui est commodités, eau, toilettes, vidanges. C'est une aire payante, bien sûr, c'est aussi un avantage, puisque avant c'était vraiment du sauvage gratuit, quand ce n'était pas quelquefois un peu subtilisé, puisque les branchements se faisaient sur les conduits électriques et d'eau officiels et que tout cela partait dans des dépenses non encourues. Là, c'est clair, net et précis, c'est payé à la journée. J'ai fini pour la totalité des informations.

III. QUESTIONS ECRITES ET ORALES :

M. le Maire.- Avant de vous laisser la parole, je vais simplement faire allusion à une question écrite concernant les stationnements de camping-cars. Si vous voulez que je le fasse je le fais mais je crois qu'une réponse vous a été faite officiellement. C'est Mme Dalle-Nogare qui avait posé la question. Il n'y a pas d'arrêté municipal mais nous allons en rédiger un pour qu'il y ait plus de clarté puisque jusqu'à maintenant, la loi s'appliquant, elle était assez explicite pour les effets qu'elle procurait et elle empêchait certaines situations avec une verbalisation. Ceci vous a été répondu par écrit, je crois que nous vous avons également répondu oralement, mais nous serons sans doute plus au clair lorsque nous aurons mis les choses en arrêté, nous ferons donc un arrêté municipal. Il a été fait aujourd'hui, me dit-on. Monsieur Canovas, voulez-vous répondre ou confirmer ce que je viens de dire ?

M. CANOVAS.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Pour compléter les informations de M. le Maire concernant les camping-cars, jusqu'à présent nous appliquons la réglementation du Code de la route, c'est-à-dire que vous pouvez stationner un camping-car sur un espace public mais vous êtes soumis à la même réglementation que tous les véhicules, au-delà de 7 jours vous êtes en stationnement abusif et vous êtes verbalisables. Des gens m'ont demandé s'ils pouvaient poser leur camping-car à l'intérieur de leur propriété, sachez que la réglementation vous autorise un stationnement de 3 mois, pas plus. Au-delà de 3 mois vous devez impérativement enlever votre camping-car, même s'il est stationné dans votre propriété. Sur la voie publique, au-delà de 7 jours vous devez bien évidemment déplacer le camping-car. Et vous ne devez pas habiter dans le camping-car si vous êtes sur un espace public.

Vous avez la possibilité de stocker votre camping-car sur une aire privée au Tubé, en payant un droit bien évidemment, qui se trouve juste avant les services techniques. J'avais donné une explication à Mme Dalle-Nogare qui était venue me voir, qui ne comprenait pas la raison pour laquelle on avait déplacé son camping-car. La législation est la même pour tout le monde et la réglementation est la même pour tout le monde aussi. Merci.

M. TREMOUILLE.- Je suis étonné que l'on ne puisse pas garer son camping-car chez soi.

M. le Maire.- Peut-être que Madame n'a pas la surface suffisante.

M. TREMOUILLE.- Je ne parle pas de Madame, je parle de l'information que l'on vient de recevoir.

M. CANOVAS.- Sur Entressen vous êtes sur une zone spécifique, préservée. Vous êtes sur une zone qui vous permet de stationner votre camping-car 3 mois sur votre propriété privée. Au-delà de ces 3 mois, la zone sur laquelle vous êtes situés ne vous permet pas de stationner votre camping-car. Vous êtes sur une zone protégée.

M. le Maire.- Il faut trouver une solution bien convenue pour tout le monde. Il n'est pas question d'expulser les camping-cars, surtout lorsqu'ils sont propriété des résidents. Encore faut-il bien les placer pour qu'ils ne nuisent pas à l'environnement. Nous avons reçu quelques lettres qui nous ont obligés à intervenir puisque, effectivement, certains étaient placés devant la fenêtre du voisin, quand ce n'était pas sa porte cochère. Dans ces cas-là c'est un peu compliqué. Sans être très rigoureux, essayons quand même de trouver un bon équilibre pour que tout le monde puisse bien vivre ensemble. Un camping-car c'est généralement grand, massif, essayons de les

placer dans les endroits où ils gênent le moins possible. Si c'est chez soi c'est encore mieux, mais là, visiblement c'est sur le domaine public, faisons donc en sorte que les règles soient respectées et surtout que les gens ne soient pas gênés.

M. CANOVAS.- Si vous avez des inquiétudes ou des interrogations quant au stationnement de vos camping-cars je vous invite, soit à venir voir M. Lazaronni qui est référent de secteur sur le hameau d'Entressen, soit à venir me voir au poste de police, je vous donnerai la réglementation et je vous expliquerai les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas stationner, au-delà de 7 jours sur un espace public, et au-delà de 3 mois sur un espace privé, parce que vous êtes sur une zone particulière. Bien évidemment, on ne va pas venir chez vous vous retirer le camping-car avec la fourrière automobile, n'ayez pas de crainte à ce sujet. Venez nous voir, on vous expliquera la réglementation en vigueur et l'on vous apportera une solution.

M. le Maire.- Maintenant, la parole est à vous.

M. KREUTSER.- J'ai une question pour M. Casado, c'est la même que l'année dernière, cela concerne le quartier du Petit Mas, qu'en est-il de la prolongation du trottoir allant de l'église jusqu'à la résidence Monnier ? A ma connaissance, l'unique problème était le rachat d'une partie de terrain de M. Rey, ce problème est-il toujours d'actualité ? Je pensais que c'était lors d'un renouvellement de bail qu'une négociation était possible pour fixer le prix.

M. CASADO.- Ce sont les Domaines qui ont fixé le prix et il est nettement inférieur à celui que M. Rey veut nous vendre la portion de terrain. Nous sommes toujours en négociation foncière là-dessus. Quand on parlait du bail c'était à propos de la convention d'occupation qu'il a pour les enfants autistes, savoir si l'on pouvait intervenir sur le bail, mais on ne peut pas. C'était un moyen d'y faire pression dessus mais ce n'est pas possible. Nous en sommes toujours au même point. On avance mais ce sont des allers-retours entre lui, nous et l'administration pour pouvoir se baser sur un prix qui corresponde à ceux de France Domaine. Ce qui est sûr c'est que nous avons le chiffrage, il est toujours réactualisé, aujourd'hui il est de 143 089,81 € –c'est pour vous dire comme c'est précis– nous n'attendons que la négociation pour lancer le coup de pioche.

M. KREUTSER.- Cela peut durer longtemps.

M. CASADO.- Oui, mais l'on n'exproprie pas les gens.

M. KREUTSER.- Je ne comprends pas. Il y a un prix fixé...

M. CASADO.- Nous avons mis du temps pour faire le Petit Mas, vous vous souvenez avec le diocèse, pour négocier avec le Père Monnet à l'époque. Nous y sommes arrivés, nous y arriverons.

M. KREUTSER.- C'est un prix fixé par l'Administration...

M. CASADO.- C'est France Domaine.

M. KREUTSER.- Pourquoi n'est-ce pas applicable ?

M. le Maire.- Parce que la personne ne vend pas.

M. KREUTSER.- Je comprends bien, mais il y a sûrement une action.

M. CASADO.- Après il y a une autre solution c'est l'expropriation, mais ce n'est plus la même procédure, c'est beaucoup plus long. Il vaut mieux arriver à une solution négociée plutôt que d'aller sur l'expropriation. Parce qu'il faudrait faire un emplacement réservé, etc., je vous passe tous les détails.

M. le Maire.- Il y en a pour 3 ans minimum.

M. CASADO.- Il faut déjà mettre un emplacement réservé sur la partie intéressée, cela veut dire que le monsieur ne peut plus vendre, il ne peut vendre qu'à la collectivité. A ce moment-là il ne peut vendre que dans ce cadre de France Domaine. Cela veut dire que s'il ne vend pas on peut l'exproprier, on en arrive à... Après il faut reconstruire des clôtures.

M. le Maire.- En plus s'il y a des recours, cette fois-ci on pourra les comprendre.

M. KREUTSER.- Cela fait 2 ans que nous attendons, il ne reste plus grand-chose à faire, et là effectivement, s'il refuse le prix indiqué...

M. le Maire.- « Pas grand-chose », 143 000 € quand même.

M. KREUTSER.- On peut peut-être couper en deux. Pourquoi ne pas faire en deux tranches, continuer de l'église jusqu'à la hauteur du terrain de M. Rey ? Il y a pas mal d'herbes folles...

M. le Maire.- Si possible on fait un même projet en une seule fois, c'est mieux.

M. KREUTSER.- J'ai bien compris mais c'est pour accélérer la chose. Cela fait 2 ans que nous attendons, on peut attendre encore 2 ou 3 ans, comme vous dites.

M. le Maire.- On fait le mieux possible en fonction de ce que vous avez voulu, puisque ce n'est pas un projet de la commune, c'est un projet que nous avons accepté. Nous sommes dans un pays de droit où nous devons respecter les règles. Nous les respecterons parce que nous n'allons pas exproprier les gens, c'est une procédure que nous n'avons jamais faite, et deuxièmement surtout, cela nous amènerait certainement plus tard que le temps de la négociation. M. Casado vous dit qu'il négocie encore, ne soyez pas étonné que les temps courent, cela fait partie de la défense des intérêts de ce monsieur qui juge que le prix qu'on lui propose est inférieur à celui qu'il voudrait. C'est une question qui n'est pas subjective, c'est une question qui est réelle.

M. CASADO.- La négociation peut aussi porter sur les aménagements que l'on peut faire, mais après on rentre dans un autre type de procédure, c'est-à-dire travailler sur le domaine privé. Parce que si l'on peut reconstruire sa clôture en échange d'un prix plus bas de la vente... Sauf qu'après il faut étaler sur le domaine privé et ça on ne le fait pas. Je ne perds pas espoir, on va le faire. Ne vous inquiétez pas, Monsieur Kreutser, on va la finir cette rue.

M. KREUTSER.- L'absence de ce trottoir est une gêne très importante au niveau de l'association où pas mal de voitures sont garées à côté du stop.

M. le Maire.- Si nous n'en étions pas convaincus nous n'aurions pas fait le projet. Ce projet est fait à l'euro et au centime d'euro près. Maintenant, allez développer vos arguments auprès de M. Rey, dites-lui que vous êtes vraiment très ennuyé, au nom des habitants, cela s'ajoutera à l'argument que nous déployons, et vous verrez le résultat. Venez participer à la négociation, mais ne soyez pas ennuyé par le rôle que nous menons parce que pour l'instant il est très actif. Vous semblez étonné.

M. KREUTSER.- Non, impatient, parce que cela fait déjà 2 années que nous attendons.

M. le Maire.- Monsieur, cela peut durer encore 3 ou 4 ans, et dans un sens, et dans l'autre. Il faut le savoir, nous sommes dans un pays où l'on respecte les règles de droit. On ne va pas exproprier monsieur. En plus il y a quelques mètres carrés.

M. CASADO.- Je comprends l'impatience de M. Kreutser. Il veut dire qu'après le stop il y a souvent les taxis qui arrivent pour déposer les gens.

M. le Maire.- Nous avons fait deux réunions de quartiers sur le terrain, nous avons bien compris, cela évitera effectivement le virage, il y a plein de raisons qui justifient la demande. On ne repousse pas sa demande, on l'a notée à la deuxième réunion que nous avons faite sur le quartier. Nous l'avons faite étudier, M. Rizzi l'a fait lui-même, nous l'avons à l'euro près. Nous avons entamé les conversations avec M. Rey, nous avons cette réponse pour l'instant. Nous n'abandonnons pas, mais nous sommes bien soumis à sa réaction. Pour l'instant il y a un écart assez important.

M. KREUTSER.- Si cela m'est possible de participer aux négociations, en tant que Président d'association, directement au niveau du Domaine...

M. le Maire.- Nous négocions de notre côté, allez-y tout seul, vous verrez le résultat. Je ne comprends pas que vous soyez...

M. KREUTSER.- Je ne comprends pas qu'à votre niveau vous n'arriviez pas à régler un problème sur lequel il y a déjà un tarif imposé. Après, qu'il y ait négociation, je le comprends bien.

M. le Maire.- Monsieur, c'est très simple à comprendre, vous avez un bien, vous voulez le vendre, vous voulez le vendre à un prix, tant que vous n'avez pas ce prix vous ne dites pas oui. M. Rey dit exactement la même chose. Il vous dit « Passez, il n'y a rien à voir pour l'instant ». C'est simple, net et précis. Ce n'est pas que l'on ne puisse pas, c'est la position du vendeur. Nous, nous avons la référence qui est notre prix de base. On ne se cache pas derrière un prix dont on pourrait nous dire qu'il n'est pas cher ou plus cher, on a la référence des Domaines. Après, la discussion est faite à ce niveau-là. C'est simple à comprendre. Quiconque à notre place ne

peut pas faire... Sauf quelqu'un qui voudrait, à ma place, dire « A partir de maintenant on exproprie, allez vous faire voir », mais pour l'instant, en 30 ans je ne l'ai jamais fait, je ne vais pas le faire aujourd'hui. Nous avons toujours négocié au mieux.

M. KREUTSER.- Ce ne sont pas mes propos non plus. Je n'ai pas parlé d'expropriation, je m'étonne, j'ai simplement dit que la négociation était très longue.

M. le Maire.- Alors il n'y a que la négociation. Pour l'instant ce monsieur n'a pas envie de vendre à ce prix.

M. KREUTSER.- Je pensais que c'était plus rapide dans le domaine public.

M. le Maire.- C'est sa volonté. Et heureusement que c'est ça aussi quelque part, parce que sinon...

M. CASADO.- Je parlais de négociation, je ne sais pas si vous vous souvenez avec le diocèse, il ne voulait pas nous laisser les terrains si l'on ne faisait pas une sortie de l'autre côté. Il a fallu que l'on négocie avec le promoteur qui est devant le centre commercial.

M. le Maire.- Le promoteur a été très sympa parce qu'il n'était pas obligé de le faire. Il l'a fait pour vous et pour nous.

M. CASADO.- Il a accepté de donner une servitude de passage à cet endroit et cela nous a permis de continuer le trottoir de votre côté, sinon on ne pouvait pas le faire non plus. Et l'on ne pouvait pas exproprier le diocèse.

M. le Maire.- Là on perdait la vie éternelle.

M. CASADO.- Ça a été de la négociation, nous avons pu trouver une solution comme cela. Peut-être qu'avec M. Rey on en trouvera une identique par rapport à la clôture.

M. le Maire.- Mais rassurez-vous, Monsieur Kreutser, on n'abandonne pas.

M. KREUTSER.- J'ai bien compris.

M. le Maire.- C'est pour cela que je dis « Allez-y vous-même », peut-être qu'il sera plus sensible. Parce que là il voit une collectivité avec laquelle il y a toujours l'occasion de... Il sera peut-être plus sensible par le fait que c'est le voisin, au nom des autres voisins. Il vaut mieux que vous y alliez directement.

M. CASADO.- C'est dans son intérêt aussi parce que devant chez lui on créerait une place de stationnement qui permettrait aux taxis de déposer les personnes autistes.

M. le Maire.- C'est dans l'intérêt de tout le monde, sauf qu'il y a une soule qui est financièrement en décalé, c'est tout.

Après, y a-t-il d'autres questions ?

M. CHABALIER.- Je reviens sur un sujet qui avait été traité il y a quelques années et qui est un peu tombé en désuétude, le câblage d'Entressen. Maintenant nous avons la fibre optique, mais y a-t-il des projets au niveau de la Mairie pour câbler ou mettre en fibre optique Entressen dans le futur ?

M. le Maire.- Il n'y a aucun projet de la Mairie, il y a le projet d'un opérateur –je ne sais pas lequel d'ailleurs, SFR ou Orange, l'un des deux– sur l'implantation de la fibre optique sur les 5 années qui viennent. C'est de sa responsabilité parce qu'il a eu un cadre d'accord de partage national, un marché qui fait que. Pour l'instant nous attendons que celui-ci nous donne le choix de ces tranches. Je pense qu'à partir du moment où vous êtes un habitat groupé vous êtes plus avantageux qu'un habitat diffus. L'avantage du village est d'avoir des habitants concentrés sur un petit périmètre –même si Entressen est grand, mais c'est un petit périmètre– vous ne serez donc probablement pas les derniers. Par exemple, vers l'Etang de l'Olivier où c'est très diffus, c'est plus compliqué, mais ils ont l'intention de le faire aussi. C'est sûr qu'au Prepaou ce sera plus facile d'entrée, puisque tout le monde est rassemblé sur la fibre optique.

M. CHABALIER.- Concernant la balayeuse, je pense que les Présidents de CIQ auront un calendrier de passages.

Mme TRAMONTIN.- Nous sommes en train de tout finaliser avec M. Esteban, le responsable des services techniques à Entressen, et après nous soumettrons effectivement un calendrier de passages aux différents Présidents de CIQ.

M. CHABALIER.- Le but est de donner l'information aux habitants pour dégager assez rapidement les véhicules pour que la balayeuse passe et nettoie autant le trottoir que la route.

Mme TRAMONTIN.- Forcément. Avant le passage de la balayeuse nous mettrons de toute façon une information sur les véhicules qui sont mal garés. Le but de cette réorganisation et du passage fixe est que l'administré se dise « Tiens, on est mardi, je vais me garer comme il faut parce que demain matin la balayeuse passe ».

M. CHABALIER.- Très bien, merci.

Mme SORIA.- Je voulais poser une question qui n'est pas du tout à l'ordre du jour. Sur le Gros Chêne nous avons eu beaucoup de problèmes avec la foudre au mois d'août, des antennes et des boxes dans plusieurs rues ont été dégradées, etc. Avons-nous un paratonnerre sur Entressen et où se trouve-t-il ?

M. le Maire.- Personnellement, je ne sais pas quel est le degré de couverture d'un paratonnerre. Gérard, le sais-tu ?

M. GREFFIER.- Autant que je m'en souviens, cela fait quelques années que je ne suis plus en activité mais j'ai quelques souvenirs, il me semble qu'il n'y a que le bâtiment sous le paratonnerre qui est protégé, cela n'a aucun effet de diffusion. Sur de l'habitat diffus, du moins horizontal, comme nous avons chez nous, par lotissement, il faudrait un paratonnerre par maison.

M. le Maire.- Dieu est avec nous. Je suis avec vous en tout cas.

M. JAREMA.- J'ai deux questions sur les travaux. Il manque toujours un poteau d'incendie au boulevard des Ginestes. Il a été cassé il y a 2 mois et il n'est toujours pas remplacé. J'étais passé le faire noter à la mairie. Le problème c'est que nous ne sommes pas en couverture incendie parce que, de mémoire, le surpresseur des Jardins de Solange a été arrêté, on n'a donc plus le débit suffisant sur les poteaux. Le seul que nous avons se trouve au boulevard des Ginestes et il n'a pas été remis en place depuis 2 mois.

M. le Maire.- Vous êtes élu, non ?

M. JAREMA.- Oui.

M. le Maire.- Il suffit de téléphoner au service pour le dire, plutôt qu'en réunion de Conseil de quartier.

M. JAREMA.- Je suis venu le signaler il y a 2 mois en mairie. Je suis venu relancer il y a 1 mois, c'est inscrit sur le cahier.

M. LAZARONNI.- Effectivement, pour le poteau on s'en est aperçu tout de suite, dès qu'il a été abîmé et dès qu'il a disparu. Nous l'avons signalé avec M. René Lopez, nouvellement à la mairie d'Entressen, cela a été remonté directement à la société concernée, cela a été fait tout de suite. Maintenant si la société concernée ne remet pas le poteau d'incendie... Les relances sont faites, on peut vous le prouver quand vous voulez, il n'y a pas de problème, il y a des écrits.

M. JAREMA.- C'est question de savoir.

M. LAZARONNI.- C'est fait.

M. RIZZI.- Depuis l'an dernier nous sommes sur des campagnes de remise en état des poteaux d'incendie sur la totalité de la collectivité, Entressen et Istres, bien entendu. L'année dernière nous avons déjà réalisé une tranche de 98 000 €, ce qui représente environ 38 ou 39 poteaux d'incendie qui ont été remplacés sur la ville. Là, nous sommes sur une deuxième tranche de travaux, je crois que nous sommes à peu près sur les mêmes montants et le même nombre, 38 poteaux d'incendie sur 2015 vont donc aussi être remplacés.

Pour vous rassurer, nous avons une campagne d'entretien annuelle sur la totalité des poteaux d'incendie, nous avons des contrats avec une société, les pompiers contrôlent aussi la totalité des poteaux d'incendie, et lorsque nous avons un souci par rapport à la couverture incendie que vous annonciez tout à l'heure, si les pompiers nous disent « Là il y a un véritable danger », le poteau est changé dans les 10 jours qui suivent.

M. le Maire.- Etes-vous rassuré, Monsieur Jarema ?

M. JAREMA.- Il faut donc attendre 2 mois pour remplacer un poteau ?

M. le Maire.- Arrêtez votre cinéma.

M. RIZZI.- Nous sommes sur des marchés.

M. JAREMA.- Oui, ce sont des marchés à bon de commande.

M. le Maire.- On vient de vous dire que ce n'était pas très dangereux.

M. JAREMA.- D'accord. En revanche il y a quelque chose d'un peu plus dangereux, je n'ai pas pu le signaler parce que je viens de le constater. Il a été démarré une campagne de curage au niveau des roubines, boulevard des Ginestes. Les petits empruntent ce chemin, notamment pour aller à la piscine. Ne peut-on pas faire équiper une barrière Heras ? Parce que les barrières ont été démontées et il y a un risque de chute d'une hauteur quand même de 2 m, avec des cailloux en dessous. Ce sont simplement deux petits morceaux de rubalise, ce qui est complètement interdit. Ne peut-on pas faire mettre des barrières de type Heras, c'est-à-dire grillagées enchaînées ? Pour que les petits puissent circuler en sécurité. Parce qu'il y a un risque de chute de 2 m.

Mme TRAMONTIN.- M. Esteban suit ce dossier de très près tous les jours.

M. ESTEBAN.- Demain matin ce sera remis.

Mme TRAMONTIN.- Les barrières ont été retirées pour permettre à l'entreprise titulaire du marché de curer les roubines et de recalibrer. M. Lazaronni a été informé des entrées et sorties quatre fois par jour de l'école sur ce point. La barrière sera remise en place dès demain et M. Esteban m'a sollicitée pour que l'on puisse mettre en place une barrière amovible pour permettre dans les futurs curages et recalibrages que la barrière puisse être déposée et reposée le soir.

M. JAREMA.- Impeccable.

M. le Maire.- Merci. M. Jarema a dit « Impeccable », nous sommes donc rassurés.

M. TREMOUILLE.- Je voudrais vous parler du croisement de l'entrée d'Entressen, côté Istres, c'est-à-dire le feu rouge qu'il y a pour passer sous la voie. C'est un endroit quand même très fréquenté. Quand on arrive du gymnase en allant vers la place de la gare, vu l'alternance qui a été mise en place sur les feux, je pense qu'il manque une flèche pour aller tout droit, qui nous permettrait de passer ce feu quand en face c'est possible. Je pense que ce serait un grand confort et il me semble que ce ne serait pas très compliqué.

M. le Maire.- Monsieur Rizzi, il n'y a pas de problème, vous faites cela rapidement.

M. RIZZI.- Je ne peux pas dire que nous allons le faire rapidement, il faut surtout regarder le phasage. Parce que si l'on donne la possibilité d'aller tout droit, il faut penser qu'avec les phasages de feux actuels on donne aussi la possibilité aux véhicules qui sortent de l'avenue de la Crau de pouvoir s'engager dessus, et l'on arrive sur une intersection où l'on va se retrouver à la sortie d'un feu avec une priorité à droite. On n'est pas véritablement au niveau du Code de la route. Ce que l'on peut faire –et pour cela je vais voir les temps de vert et les temps de rouge avec l'équipe électrique qui s'occupe des feux et de l'éclairage public– c'est voir éventuellement si l'on peut mettre une phase supplémentaire. Mais ce n'est pas garanti. Si nous pouvons le faire, cela va obligatoirement rallonger les temps de rouge sur les intersections. Ce sont les deux alternatives que nous avons. Je vais le contrôler et voir ce que nous pouvons faire.

M. TREMOUILLE.- Le problème que nous avons actuellement pour les gens qui viennent dans ce sens-là c'est que le temps de vert est très court. Si vous passez vraiment à la fin du vert, parce qu'à l'orange c'est interdit, vous avez le vert en face, et là c'est beaucoup plus dangereux.

M. RIZZI.- C'est pour cela que je vous parle des phases, parce que c'est quelque chose d'important. Il faut penser que nous avons rajouté une phase supplémentaire sur les feux pour pouvoir faire traverser les piétons sous le pont, en sécurité, en coupant la circulation dans un sens et dans un autre. Là, je pense que nous devons déjà avoir au moins 3 phases, peut-être 4, je n'en suis pas sûr, mais je fais contrôler cela demain.

M. TREMOUILLE.- Sachant que ça c'était du confort, maintenant il y a de la sécurité aussi. Je trouve qu'à l'endroit du feu rouge la chaussée est très détériorée par les racines, ce qui oblige les voitures à se mettre assez loin du trottoir et à mon avis c'est quelque chose qu'il faudrait faire. C'est de la sécurité.

M. CASADO.- Je vous ai répondu tout à l'heure, je vous ai dit qu'on l'avait pris en compte et qu'on allait refaire la partie déformée.

M. JOSUAN.- J'ai une question par rapport à l'étang. Au bord de l'étang il y a des terrains privés qui sont loués et il y a des personnes qui y vivent, elles ont déposé pas mal de voitures et tous ces déchets se déversent dans l'étang. J'ai interpellé la personne et je me suis pris un refus catégorique parce que l'on n'avait rien à faire chez elle. J'aurais voulu voir avec vous pour savoir ce que l'on pouvait faire.

M. le Maire.- Il faut voir quelle est l'ampleur du malheur. Monsieur Lazaroni, vous irez faire une petite visite, un petit rapport, un positionnement du volume des déchets, nous verrons ce que nous avons à faire et s'il y a effectivement une demande expresse auprès du propriétaire.

M. LIGE.- J'aurai une question pour M. le Maire. Des jeunes d'Entressen me posent des questions sur l'aménagement d'un terrain multisports et pour savoir si une date est prévue.

M. le Maire.- Une date pas tout à fait, mais un projet certainement puisque, avec M. Rizzi nous sommes à l'intersection de plusieurs équipements qui ont été réalisés, avec la prise en compte dernièrement du tir à l'arc, il y a effectivement encore un positionnement à faire, on le fera. Cela fait partie des éléments. On fera un City Sport habituel, ce que nous avons fait depuis les 3 ou 4 derniers chantiers istréens.

M. LIGE.- Des jeunes m'ont également posé la question pour savoir s'il y avait possibilité de faire un aménagement d'un parcours santé vers l'étang.

M. le Maire.- M. Derot peut vous répondre, il y travaille depuis quelque temps.

M. DEROT.- Un parcours de santé est effectivement à l'étude et en phase de finalisation, ainsi qu'un Fitpark, c'est-à-dire un certain nombre d'éléments d'atelier de musculation extérieur, situés sur la petite futaie et le bosquet à côté du gymnase, et l'on utiliserait comme parcours de santé la draille du Massacre. Un plus aussi, nous essayons de faire évoluer la pratique en la rendant plus attractive par le numérique, c'est-à-dire la rendre accessible par les téléphones portables, avec des programmes qui pourraient à la fois sécuriser les pratiquants et les conseiller dans leur activité.

M. le Maire.- Nous avons tout un programme sur cet aspect puisque nous en avons plusieurs en même temps. Nous les sortirons de manière échelonnée mais nous les présenterons ensemble, justement parce qu'une norme numérique s'est attachée à ce projet. Vous pourrez avoir le rapport de vos efforts.

M. MEXIS.- Juste un mot sur le Clos de l'Ane Blanc. Vous avez détaillé ce qui est prévu, ma question est : dans le PLU, pourquoi l'avoir prévu en zone UB ? En UB, vous savez que cela permet de faire 150 logements sans parking.

M. le Maire.- C'est donc vous qui avez légitimé et initié la voie sur les 200 logements. Votre représentant ce jour-là avait dit 200, vous dites 150...

M. MEXIS.- Je n'avais pas de représentant ce jour-là.

M. le Maire.- Assimilé, c'est votre correspondant général. On vous donnera les renseignements précis là-dessus.

M. CASADO.- Quand on a fait le projet on était encore sous le POS, on n'était pas sur le PLU.

M. MEXIS.- Mais aujourd'hui ?

M. le Maire.- Nous avons déposé un projet de 45 logements, Monsieur, cela ne vous suffit pas ?

M. MEXIS.- Non, j'ai bien entendu, j'étais là quand vous faisiez l'appel, j'ai donc tout entendu, je vous remercie. Simplement, je constate que c'est quand même en zone UB.

M. le Maire.- Et alors ? Qu'est-ce que cela peut faire ?

M. MEXIS.- Cela permet d'aller beaucoup plus loin.

M. le Maire.- Nous avons négocié un terrain pour 45 logements, combien de fois faut-il vous le dire ? Cela ne suffit pas ? Vous n'avez pas encore compris ?

M. MEXIS.- Je parle du zonage, de ce qui est possible.

M. le Maire.- D'accord. C'est un peu lourd. Demandez à M. Maroger de venir directement à côté de vous pour poser la même question, ce sera plus simple.

M. MICHEL.- J'ai une question concernant un évènement récent. Vendredi, apparemment M. Lazaronni était absent, il y a eu un souci au ramassage de bus, une petite a traversé et s'est faite bousculer par une voiture. Heureusement qu'elle roulait à faible vitesse. Je voulais savoir si la fonction qu'assume M. Lazaronni le soir fait partie de son poste ou s'il le fait pour aider nos jeunes. Et dans le cas où il n'est pas là, n'est-il pas possible de mettre quelqu'un à ce poste pour faire traverser les enfants le soir ? Parce que nous constatons de plus en plus des gens qui roulent très vite sur l'avenue de la Crau, surtout en fin de soirée, lorsqu'ils sont pressés et énervés. Nous avons eu un cas imagé où la personne roulait très doucement et où il n'y a rien eu de grave mais cela aurait pu être beaucoup plus grave. C'est toujours la même histoire, on sort de derrière un bus et l'on ne voit pas les enfants, on les voit à la dernière minute et malheureusement on les renverse dans ce cas-là.

M. LAZARONNI.- Je pense que c'est votre dame que j'ai vue tout à l'heure devant la mairie, elle m'a expliqué ce qui s'était passé à vos enfants. D'abord, je trouve inadmissible qu'ils puissent se faire renverser sur un passage protégé. Mon rôle n'est pas d'être à cet endroit-là mais je tiens parfaitement à y être. Je trouve que c'est tout à fait normal parce qu'il y a beaucoup d'enfants. On a fait faire un aménagement pour le car, on a fait raboter une petite partie de l'arbre pour que le bus puisse s'avancer encore plus et permettre aux enfants de passer sur le passage protégé. Maintenant il y a aussi des parents qui appellent les enfants et les font carrément passer de l'autre côté comme ça. C'est pour cela que depuis le début de la rentrée scolaire j'ai tenu à être présent à ce moment-là.

M. MICHEL.- Je vous en remercie parce que vous n'êtes pas obligé de le faire. Je pense qu'il est important que quelqu'un assure la sécurité pour nos enfants, parce qu'il y a parfois des parents qui arrivent en retard, des petits qui sont sur le trottoir seuls, et à ce niveau-là, un coup de pare-choc à 50 km, cela peut causer de gros dégâts. Je voulais demander à la Mairie s'il était possible éventuellement d'y songer. Je sais qu'il y a des Villes où, à l'heure de la sortie des écoles, des personnes font traverser les enfants.

M. le Maire.- Là nous ne sommes pas devant l'école, nous sommes devant la mairie.

M. MICHEL.- Cela peut-il être étendu à une autre zone ? C'est ma question. Est-il possible de l'envisager ?

M. le Maire.- Je veux bien, mais il faut aussi avoir conscience qu'en multipliant les choses comme cela on en arrive à des éléments absolument...

Mme TRAMONTIN.- C'est la réponse que j'ai apportée au Conseil d'école pas plus tard qu'il y a quelques jours, puisque cette question a été mise à l'ordre du jour suite à l'incident. J'ai bien réexpliqué que les factotums font traverser les enfants aux abords des deux écoles (Clé des Champs, Buissonnière), cela fait partie de leur mission, que M. Lazaronni se trouve devant la mairie annexe aux heures d'arrivée du bus, cela ne fait pas partie de sa fonction mais cela fait partie de sa conscience professionnelle, et j'ai demandé aux accompagnatrices du bus de re-sensibiliser les enfants quand elles les prennent en charge à la sortie de l'école sur la nécessité de traverser aux passages piétons, de bien regarder s'il n'y a pas une voiture qui arrive, c'est ce qu'elles font depuis l'incident. Mais effectivement, M. Lazaronni sera présent pendant quelque temps sur ce point particulier.

M. le Maire.- Il ne faut pas le systématiser.

M. MICHEL.- L'autre question : pouvez-vous envisager de resserrer la surveillance sur cette avenue ? Parce que vu la vitesse de certains automobilistes, on va avoir un problème dans pas longtemps.

M. le Maire.- Déjà, avec la vidéo-verbalisation nous aurons un effet dissuasif.

M. MICHEL.- Je pense que c'est une bonne solution parce qu'on en arrive à des vitesses excessives.

M. MOULIN.- Dans le même esprit, au niveau de la Clé des Champs il y a pas mal de personnes qui circulent rue des Lys pour rejoindre le lotissement qui est à côté, et dans cette rue-là il y a pas mal de gens qui viennent chercher leurs bambins en véhicule et n'hésitent pas à rentrer dans la rue pour aller jusqu'au bout.

Comme il y a les barrières ils ne peuvent évidemment pas aller jusqu'à l'entrée de l'école, et j'en ai même vu qui stationnaient sur le petit carré de pelouse qui est juste entre la rue des Bleuets et la rue des Lys. Dans ce même état d'esprit, pourrait-on avoir une petite surveillance ponctuelle au moment de la sortie de l'école ? Parce que cela devient complètement anarchique.

M. LAZARONNI.- Le factotum se trouve toujours devant l'école, je peux donc effectivement me déplacer, mais je tiens aussi à surveiller parce que, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais à partir du moment où il fait un peu mauvais, systématiquement, je ne dis pas tous les parents, loin de là, mais une bonne partie des parents veulent se mettre sur le trottoir devant l'école. Comme les enfants sont là, j'ai trouvé beaucoup plus important le fait de surveiller le devant de l'école. Mais je peux aussi me déplacer de l'autre côté, il n'y a pas de problème. Je l'ai fait en début d'année scolaire.

M. MOULIN.- Il y a pas mal de gens qui circulent à pied et les voitures ne roulant pas forcément doucement, il pourrait y avoir un accident.

Mme TRAMONTIN.- Aux derniers Conseils d'écoles nous avons soulevé à nouveau les problématiques de circulation aux abords des écoles quatre fois par jour et j'ai demandé aux parents d'élèves FCPE de travailler sur la possibilité de monter une action en direction des parents sur les deux écoles, ce qu'ils sont en train de faire et qui aura lieu, je pense, d'ici un mois.

Mme DALLE-NOGARE.- Au niveau de La Poste, vous avez des gens qui ne prennent pas la voie de droite mais prennent directement la gauche pour être à côté de la boîte aux lettres. C'est un peu dangereux aussi quand les enfants passent sur le passage. Vous avez les voitures sur la gauche. J'ai également remarqué des voitures qui s'engagent dans le petit chemin et qui en ressortent sur la gauche, elles ne vont pas faire le demi-tour plus loin, elles vont carrément sur la gauche.

M. le Maire.- Madame, face à de telles turpitudes de conduite... Il y en a même qui nous conduisent devant la justice. Que voulez-vous dire ? Que voulez-vous faire ?

Mme DALLE-NOGARE.- Ne peut-on pas mettre un petit panneau de sens interdit ?

M. le Maire.- Un panneau pour dire « Ne prenez pas à gauche » ? Monsieur Rizzi, vous irez sur place avec Madame voir ce qu'il y a à faire, mais quand on est devant des incongruités comme celle-ci, Madame, les bras nous en tombent. L'homme a beaucoup d'imagination pour faire des bêtises, il n'y a pas de limite. Si chaque fois il faut trouver quelque chose on sera toujours en train de courir après.

M. JAREMA.- Il y a une petite question à l'ordre du jour que nous n'avons pas abordée, sur les rythmes scolaires, cela n'a pas été lu.

M. le Maire.- C'était juste une information pour vous dire que nous allons avoir un rapport d'étape avec les parents d'élèves, puisque nous les voyons bientôt, et nous ferons le point avec eux. Nous ferons un point à la fin de l'année du scénario complet de ce que l'on aura pu vivre pendant cette année de mouvement.

M. JAREMA.- Si l'on pouvait faire ce point, puisque je suis aussi parent d'élève. Nous avons un petit souci que nous n'avons pas compris. Nos enfants, notamment en primaire, font du sport le matin et travaillent l'après-midi, alors que la loi a plutôt été voulue pour qu'ils fassent le sport l'après-midi et qu'ils aient une meilleure écoute le matin.

M. le Maire.- Quand ils font le sport le matin c'est dans le cadre de l'école.

M. JAREMA.- Ils le font dans le cadre, piscine, gymnase, etc., mais les professeurs nous ont dit qu'ils étaient obligés de respecter les créneaux des mises à disposition que leur donne la Mairie mais que dans le cadre de l'école ils préféreraient faire du sport l'après-midi et faire travailler les enfants le matin parce qu'ils sont à l'écoute. Et aujourd'hui nous avons l'inverse.

M. le Maire.- Il y a un programme scolaire qui est très simple, qui a été fait par l'Education nationale et que nous respectons. Nous travaillons dans les TAP, point barre.

M. JAREMA.- Mais ne pourrait-on pas mettre à disposition, par exemple la piscine ou autre chose ? Ils seraient d'accord. Pour l'avoir à disposition l'après-midi, donc la mise à disposition fournie par la Mairie, pour que le matin ils puissent travailler.

Mme TRAMONTIN.- Ce qui a été abordé lors du dernier Conseil d'école de la Clé des Champs c'est qu'effectivement le corps enseignant a demandé s'il y avait une possibilité pour les créneaux Aqualud de

pouvoir les positionner sur l'après-midi. Ce à quoi j'ai répondu « Nous allons regarder avec les services si c'est possible, en fonction du planning d'Aqualud ». Parce que je vous rappelle que les entrées et l'engouement de tout un chacun et des associations pour ce bâtiment a été au-delà de nos espérances. C'est-à-dire que concrètement, Aqualud, du lundi au dimanche c'est plein. On va donc essayer de travailler en ce sens. Après, ce qu'il faut savoir c'est que les créneaux sport au sein de l'emploi du temps de nos enfants sont des créneaux d'enseignement. C'est-à-dire que les enseignants sont conscients qu'ils ont des créneaux sport le matin mais que dans ces créneaux sport ils ne font pas que sport. Il y a toute la logique d'apprendre à vivre ensemble, à respecter son copain, à venir en aide... C'est un vrai temps d'enseignement. C'est ce que les enseignants ont rappelé lors des deux Conseils d'écoles, que ce soit maternelle ou élémentaire, on est sur un temps d'enseignement, qui se déroule le matin ou l'après-midi, peu importe, les enseignements sont dispensés par les professionnels. Après, les créneaux Aqualud c'est une deuxième chose. Nous sommes en train de voir avec les services la possibilité de les faire basculer en début d'après-midi.

M. JAREMA.- Ce qui serait mieux, puisque les enseignants sont demandeurs aussi.

Mme TRAMONTIN.- Une information de clôture qui fera plaisir à M. Kreutser. S'il y a des projets qui n'avancent pas, il y en a d'autres qui avancent bien, et comme c'est en limite de votre quartier.

M. le Maire.- C'est juste en périphérie.

Mme TRAMONTIN.- J'ai une pensée ce soir pour le Père Monnet qui, en premier chef, en avait fait la demande, comme il a soufflé ses 91 bougies il n'y a pas très longtemps, je pense qu'il sera ravi d'apprendre cette nouvelle que je lui amènerai en personne, la réalisation d'une fontaine en pierre de taille d'une envergure de 1,80 m de diamètre, qui sera positionnée sur l'espace vert à proximité de l'église de Saint Paul et du lotissement du Petit Mas.

M. le Maire.- C'est le premier réservoir d'eau.

IV. BILAN ET PROGRAMME FESTIFS DES ASSOCIATIONS ET ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES :

Mme SLOTALA.- En informations agréables, celles concernant les animations du centre social, c'est classique. Je vais donner un petit prospectus à ceux qui le souhaitent, théâtre d'humour au Ciné Saveurs, mais surtout une information qui concerne les familles, l'organisation avec le Comité des fêtes des festivités de Noël sur la semaine, il y aura une information écrite, et notamment un spectacle pour les familles et les enfants le samedi 20 décembre, organisé par le Comité des fêtes et le centre social, et offert par la Mairie.

M. le Maire.- Et la première édition du Festival de l'humour 2015 à La Grange. Merci.

M. CHABALIER.- Dans les prochaines manifestations, vous l'avez tous eu sur la table, nous organisons le Marché de Noël le 23 novembre, nous vous invitons.

M. le Maire.- Nous serons là.

M. ALLIONE.- Samedi 22 novembre nous organisons la deuxième édition de la Soirée Beaujolais au profit du Téléthon, au prix de 13 €. Vous pouvez encore faire vos réservations à la presse du village. Va s'ensuivre, le mercredi 26 novembre, l'Assemblée générale du Comité des fêtes, vous y êtes tous invités, bien sûr. Le vendredi 5 décembre, à 19h, vous aurez un grand lâcher de ballons sur le parking du gymnase, au profit du Téléthon toujours, avec vente de vin chaud pour les parents. L'après-midi du samedi 20 décembre, Françoise en a parlé, le goûter avec le spectacle. Le dimanche 21 décembre, en soirée, vous aurez le Gospel à l'église Saint Paul, à 19h. Le Comité des fêtes s'associe avec l'Office du tourisme pour vous proposer ce spectacle avec les chants de Noël, entrée gratuite, vin chaud à la sortie. Et le réveillon de la Saint Sylvestre que nous organiserons, malheureusement, au gymnase, au niveau du dojo, mais nous vous proposerons pour cette soirée du Nouvel An un repas chaud avec notre traiteur d'Entressen, Thierry Bichot. Le prix sera de 65 € par personne, une formule tout compris, apéritif, vin, champagne, café, cotillons. Les réservations se feront à partir du 24 novembre et jusqu'au 15 décembre inclus.

M. MOULIN.- Et n'oubliez pas le Téléthon les 5 et 6 décembre, venez nombreux.

M. le Maire.- Mesdames, Messieurs, merci.

La séance est levée à 19 heures 35.